



MEMO

Stratégie nationale e-health

Projet commun entre la Confédération et les cantons

1 Le mandat du projet

La nouvelle stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information avalisée par celui-ci en janvier 2006 a été complétée par rapport à la version d'origine de 1998 par un chapitre sur la santé. La Confédération s'y donne le mandat de développer une stratégie nationale e-health (= cybersanté) de concert avec les cantons. Voici un extrait du contenu de ce chapitre :

« L'intégration des TIC (les technologies de l'information et de la communication) au domaine de la santé (cybersanté) doit contribuer à garantir à la population suisse l'accès à un système de santé de qualité, efficace, sûr et avantageux. Les conditions de la réalisation de cet objectif politique sont l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de cybersanté, la coordination des activités stratégiques qui en découlent et, si nécessaire, l'adoption de dispositions légales spécifiques. Ces tâches ne peuvent être accomplies qu'en collaboration avec les cantons et les organisations privées et en tenant compte du contexte international (UE, OMS). La cybersanté doit influencer positivement sur l'évolution des coûts de la santé, en ceci que toutes les parties prenantes peuvent communiquer et échanger des données en s'appuyant sur des processus normalisés entièrement électroniques, d'une grande efficacité. La cybersanté doit aussi contribuer à améliorer les compétences des personnes saines ou malades, ainsi que des spécialistes, dans le traitement de l'information médicale et sanitaire, tout en augmentant la qualité et la sécurité des services de santé par le biais d'une meilleure gestion des connaissances médicales. [...]

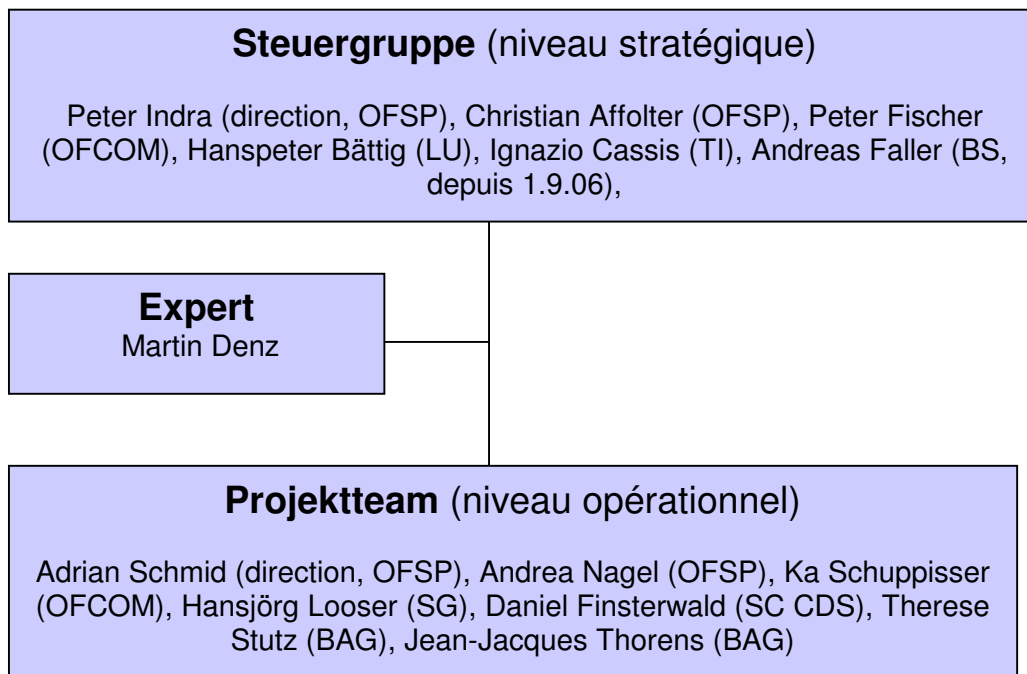
Aux fins de l'application de ces mesures, **le DFI est chargé de présenter, d'ici à fin 2006**, un projet de **stratégie nationale** en matière de cybersanté ainsi qu'un **plan d'action**, qui apportent des éclaircissements sur les objectifs, les domaines d'action, les coûts, les partenariats et la manière de procéder dans ce domaine et fixe un **calendrier de réalisation**. » (*Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse*, janvier 2006, p. 9-10)

2 L'organisation du projet

Le DFI (Département fédéral de l'Intérieur) a mis sur pied en février 2006 une organisation de projet avec des représentants de l'OFSP, de l'OFCOM et des départements cantonaux de la santé pour élaborer cette stratégie. Le rapport devra être rendu fin 2006. Les résultats intermédiaires ont été présentés à une audience intéressée de cantons, assureurs, prestataires de soins et autres lors d'une journée de discussion le 23 août 2006 à Berne.



Voici la structure du projet :



18.09.2006 / Daniel Finsterwald